

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2024-027

Date de convocation : **13 novembre 2024**

Nombre de délégués en exercice : **26**
Nombre de membres présents : **15**
Nombre de membres votants : **15**

L'an deux mille vingt-quatre, le **19 NOVEMBRE** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, BOISSERIN, REMILLY, FERLET, MARTIN, PASCUAL, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL.

MMES MABON, REVOL, NEVEU

Secrétaire de séance : M. COQUARD

Objet : Schéma de Distribution d'Eau Potable

Monsieur le Président explique que les collectivités compétentes en matière de distribution d'eau potable arrêtent un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution.

Ce schéma comprend un descriptif détaillé et un diagnostic des ouvrages et équipements nécessaires à la distribution d'eau potable et, le cas échéant, à sa production, à son transport et à son stockage.

Il comprend également un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées visant à améliorer l'état et le fonctionnement de ces ouvrages et équipements.

Le schéma tient compte de l'évolution de la population et des ressources en eau disponibles.

Lorsque le taux de perte en eau du réseau s'avère supérieur à un taux fixé par décret selon les caractéristiques du service et de la ressource, ce schéma est complété, avant la fin du second exercice suivant l'exercice pour lequel le dépassement a été constaté, par un plan d'actions comprenant, s'il y a lieu, un projet de programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau.

Le schéma de distribution d'eau potable est établi au plus tard le 31 décembre 2024.

Il précise que le Cabinet Merlin a été mandaté pour réaliser ce schéma qui est présenté lors de cette séance.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Déclare** avoir pris connaissance du schéma de Distribution d'eau potable
- **Approuve** le schéma de Distribution d'eau potable tel que présenté par le Cabinet Merlin.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé tous les Membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Secrétaire de séance
Didier COQUARD



Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2024

Application agréée E-legalite.com